

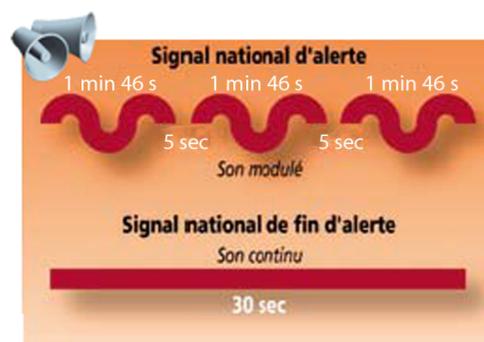
Numéros d'urgence

Pompier	18 ou 112
Gendarmerie	17
SAMU	15
EDF	0810 333 072
GDF	0800 47 33 33
EAU	02 43 40 00 30
LYONNAISE des EAUX	0810 362 362
FRANCE TELECOM	10.16

Fréquences radios d'alerte

France inter	92.6 MHz
France culture	89.0 MHz
France info	105.5 MHz

Signal d'alerte national



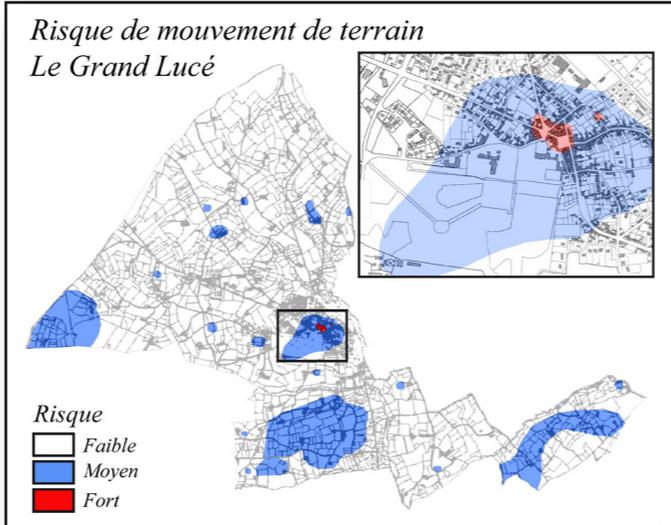
Mettez vous IMMEDIATEMENT à l'abri du danger.

Risque majeur au Grand Lucé

Le DICRIM est le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs. Il est établi par le maire à destination de la population de la commune. L'objectif du DICRIM est d'informer le citoyen sur les risques majeurs auxquels il peut être exposé, sur leurs conséquences et sur ce qu'il doit faire en cas de crise.
« Un citoyen informé est moins vulnérable »

Le risque majeur concernant la commune du Grand Lucé est le risque naturel des mouvements de terrain.

Construite sur d'anciennes carrières souterraines de tuffeau, la commune du Grand Lucé est classée en vulnérabilité forte



Contact mairie du Grand Lucé

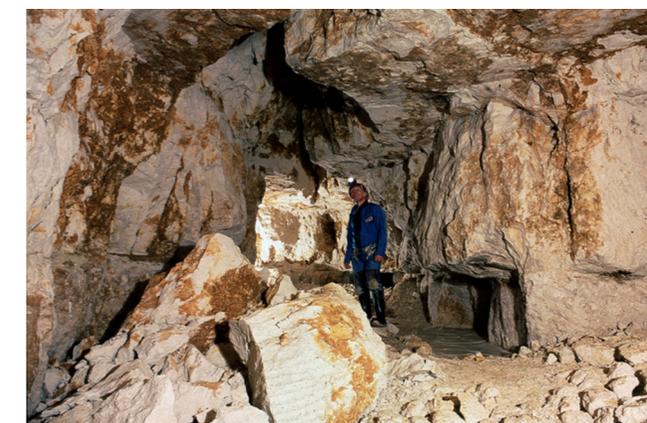
Secrétariat de mairie
8 rue Hôtel de ville
72150 Le Grand Lucé

Tel: 02.43.40.90.34
Fax: 02.43.40.41.08
Email: mairie.legrandluce@wanadoo.fr



Commune du
Grand Lucé

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN



Description du risque

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou lié à l'activité humaine. La commune du Grand Lucé est concernée par des risques d'affaissement et d'effondrement d'anciennes cavités souterraines (cartographie au recto).

Les mesures préventives

AREMIS* établit depuis la fin des années 90 un inventaire et une cartographie des mouvements de terrain.

Le document d'urbanisme de la commune, qui contient la cartographie du risque, impose des sondages de reconnaissances avant la construction ou l'agrandissement dans des zones à risque.

La commune et l'association AREMIS inspectent régulièrement l'état des cavités souterraines mais il convient à chacun de surveiller sa propriété des tassements du sol ou des fissures.

Les consignes de sécurité, conduite à tenir

Avant

S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
Avoir une cour bien éclairée.
Eviter les terrasses en pavés posés sur du sable sans dalle de béton.

Pendant

S'écarter, ne pas revenir sur ses pas.
Alerter la commune.

Après

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
Se mettre à la disposition des secours.
Informers les autorités.

Où s'informer ?

Mairie du Grand Lucé
Préfecture de la sarthe: www.sarthe.pref.gouv.fr/
www.prim.net rubrique « ma commune face aux risques »
www.bdmvt.net/
DDT: www.sarthe.equipement.gouv.fr/

*AREMIS : Association de Recherche et d'Etude du Milieu Souterrain

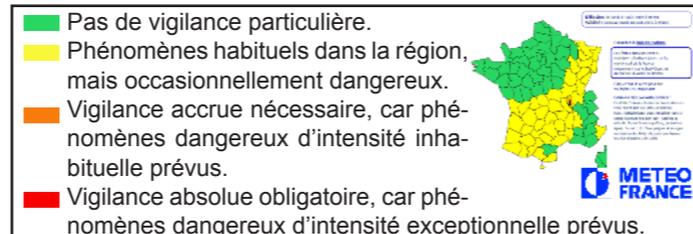
RISQUE CLIMATIQUE



Description du risque

Les risques climatiques comprennent le vent violent, les fortes précipitations, les orages, la canicule, le grand froid, le neige et le verglas.

La vigilance météorologique est définie selon 4 niveaux d'alerte et diffusée par Météo-France (www.vigimeteo.com)



Les consignes de sécurité, conduite à tenir

Renseignez vous en écoutant les bulletins météorologiques avant d'entreprendre un déplacement et soyez vigilants. Prenez des nouvelles des personnes fragiles de votre entourage

- Fortes précipitations**
Placez vos documents importants dans les étages.
Ne vous engagez pas sur une voie immergée.
- Vents violents**
Rentrez ou fixez vos objets extérieurs.
- Neige**
Dégagez les trottoirs devant votre domicile.
- Orage**
Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable.
- Grand froid**
Si vous remarquez une personne en difficulté, prévenez le « 115 ».
- Canicule**
N'entreprenez aucun déplacement autre que ceux absolument indispensables.
Buvez au moins 1,5 litres d'eau par jour.

Où s'informer ?

www.meteofrance.com/vigilance/Accueil
www.vigimeteo.com
Ou par téléphone: 3250 ou 0 892 68 02 72

RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRE DANGEREUSE



Description du risque

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, navigable ou par canalisations. Les matières dangereuses peuvent être inflammables, toxiques, explosives ou corrosives.

Sur la commune du Grand Lucé, les routes les plus exposées sont celles les plus circulées à savoir les RD 304, RD13 et RD 33.

Les consignes de sécurité, conduite à tenir

Si vous êtes témoin d'un accident de TMD

Protéger

- Protéger la zone de l'accident afin d'éviter un sur-accident.
- Faire éloigner les personnes à proximité.
- Ne pas fumer.

Donner l'alerte

Alerter les pompiers (18 ou 112) en précisant si possible :

- le lieu exact de l'accident : commune, lieu-dit, nom de la voie, point kilométrique ;
- le ou les moyen(s) de transport(s) impliqué(s) : poids lourds, camions, canalisation ;
- la présence ou non de victimes,
- la nature du sinistre : feu, explosion, fuite, déversement, écoulement de matières ;
- le cas échéant le numéro du produit, son code danger et / ou son symbole danger.

En cas de fuite de produit

- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit.
En cas de contact : se laver et si possible changer de vêtement.
- Quitter la zone de l'accident
- Rejoindre le bâtiment le plus proche.

Une fois les services de secours sur place, se conformer aux consignes de sécurité qu'ils diffusent.

Où s'informer ?

Mairie du Grand Lucé
www.prim.net rubrique « ma commune face aux risques »
Préfecture de la sarthe: www.sarthe.pref.gouv.fr/
www.cedre.fr

RISQUE PANDÉMIE



Description du risque

Une pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population et présente sur une large zone géographique.

Si des maladies comme la tuberculose venaient à se répandre en masse, une alerte pandémie serait déclenchée par l'Etat.

La pandémie la plus répandue en France est la « pandémie grippale » dont il faut distinguer :

- l'influenza aviaire ou « peste aviaire » qui est une maladie virale qui touche les animaux, principalement les oiseaux,
- la « grippe aviaire » qui est une infection respiratoire aiguë transmise à l'homme par un animal infecté à l'occasion de contacts directs et répétés (ex. : personne vivant avec des volailles domestiques dans un même lieu),
- la « pandémie de grippe » qui est une infection respiratoire aiguë fortement contagieuse et transmissible de l'homme à l'homme.

Les consignes de sécurité, conduite à tenir

- Se tenir informé.
- Se laver plusieurs fois par jour les mains avec du savon.
- Evitez tout contact avec une personne malade et, si vous êtes malade, limitez les contacts avec les personnes de votre entourage, en particulier avec les personnes âgées, fragiles ou les nourrissons.
- Couvrez vous la bouche et le nez avec un mouchoir à usage unique (que vous devez jeter dans une poubelle) ou avec la manche lorsque vous toussiez ou éternuez.
- Prenez garde à la cuisson de vos aliments: il est impératif de s'abstenir de consommer des produits alimentaires crus ou peu cuits.

Où s'informer ?

Ministère de la santé : www.sante-sports.gouv.fr
www.sante-sports.gouv.fr/comment-me-protoger-contre-la-grippe,3861.html
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Organisation Mondiale de la Santé (OMS) : www.who.int/fr/